

ANNEXE 4 : cahier des charges pour les 5 places d'accueil de jour

L'accueil de jour s'adresse aujourd'hui principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile. Il répond à trois besoins principaux :

- Resocialiser la personne dans le cadre d'un soutien à domicile ;
- Aider les familles à faire face aux difficultés que représente l'accompagnement d'une personne âgée dépendante ;
- Offrir un accompagnement entre le « chez-soi » et l'établissement permettant un temps d'adaptation à la vie en collectivité.

Public cible

L'accueil de jour s'adresse :

- Prioritairement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, au stade léger à modéré de la maladie ;
- Aux personnes âgées en perte d'autonomie physique, qui sont désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile (capacité d'attention, capacité à participer aux activités proposées...).

Localisation et territoire d'intervention

Ces places seront situées à Kourou, idéalement au sein de la structure avec les places de type EHPAD.

Les objectifs attendus

L'accueil de jour a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Il s'agit de préserver la socialisation des personnes accueillies, avec l'objectif de maintenir, de stimuler, voire de restaurer partiellement leur autonomie et de permettre une qualité de vie à domicile. Cette définition doit également tenir compte des objectifs thérapeutiques de l'accueil de jour, ne l'assimilant ni à un simple dispositif d'accueil ni à un hôpital de jour (secteur sanitaire) ni à un EHPAD. Dans cette perspective, il est nécessaire d'élaborer un véritable projet d'accompagnement et de prévoir l'existence de locaux et d'espaces dédiés à l'activité d'accueil de jour.

Il s'agit d'accueillir des personnes âgées vivant à domicile pour une ou plusieurs journées, voire demi-journées par semaine. Chaque personne doit bénéficier d'un projet individualisé d'accompagnement qu'il est souhaitable de formaliser par écrit et de communiquer à l'aidant. Il convient à la fois de pouvoir proposer des activités adaptées et un accueil des familles ou des proches qui le souhaitent.

Missions et modalités de fonctionnement

L'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes vivant à domicile peut juridiquement être :

- Un accueil de jour adossé à un établissement (EHPAD, établissement de santé) ;
- Un accueil de jour autonome ;
- Un accueil de jour itinérant.

Il est indispensable que l'équipe de l'accueil de jour puisse constituer des groupes homogènes d'usagers et proposer un projet de service développé autour de quatre types d'actions :

- Des activités visant la stimulation cognitive ;
- Des activités et des actions favorisant une meilleure nutrition des personnes âgées dépendantes (confection des repas, surveillance du poids...) ;
- Des actions contribuant au bien-être et à l'estime de soi déclinées par :
 - des activités réalisées à l'extérieur de l'accueil de jour qui concourent au maintien d'une vie ordinaire à domicile ;
 - des techniques de relaxation et de détente organisées à l'intérieur de l'accueil de jour ;
 - des activités physiques.

Pour ce faire, différents professionnels peuvent intervenir dans le cadre de la mise en place de ces activités, notamment les professionnels suivants (1) :

- Infirmier ;
- Aide-soignant/Aide médico-psychologique ;
- Auxiliaire de vie sociale ;
- Psychomotricien/ergothérapeute ;
- animateur géronto-sportif, professionnel formé dans la filière STAPS (sciences et technique des activités physiques et sportives) ;
- Psychologue.

L'infirmier, le psychomotricien, l'ergothérapeute ou le psychologue assurent la coordination avec les professionnels de la filière de soins et d'aide. L'accueil de jour peut également avoir recours à des prestataires extérieurs (art-thérapeute...) et des associations de bénévoles.

Dans la filière de soins et d'aides, l'accueil de jour doit s'intégrer dans un système coordonné de soins et d'aides afin d'assurer le suivi de la personne avec le médecin traitant et en concertation avec les professionnels.

Une implantation de l'accueil de jour permettant l'insertion de la structure dans la vie de quartier doit, dans la mesure du possible, être recherchée :

- Des locaux d'un accès aisé et non stigmatisant permettant de répondre au projet de fonctionnement de l'accueil de jour.
- Un espace extérieur (jardin ou terrasse) est souhaitable lorsque l'accueil de jour n'est pas implanté à proximité d'un square ou d'un parc.

La conception générale doit concilier le besoin de sécurité et la nécessité d'offrir aux personnes âgées un cadre de vie dont l'ambiance s'apparente à celui d'un cadre de vie ordinaire.

Partenariats et coopérations

L'accueil de jour doit travailler en collaboration avec les structures de soutien à domicile (service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, etc.) et les professionnels de santé libéraux.

Il associe les associations d'usagers et de familles dans toute la mesure du possible. A ce titre, une réunion des familles pourra être organisée une fois par an.

Les modalités d'articulation entre les différents acteurs autour de la personne feront l'objet de partenariats formalisés, le cas échéant, par voie de conventions (centres hospitaliers, services sociaux, pharmacies, ESMS, etc.).

Modalités de financement

La dotation annuelle (ARS) pour les 5 places d'accueil de jour sera de 61 998€.

Le forfait dépendance alloué pour 5 places sera de 44 250 € pour un GMP moyen de 750.

Le tarif journalier d'hébergement ne pourra excéder 65 €.

Droits des usagers

Le promoteur sera particulièrement vigilant aux respects des droits et libertés de la personne accueillie :

- Modalités d'admission,
- Recueil des besoins et attentes de la personne accueillie et de sa famille ainsi qu'une période d'adaptation avant la signature du contrat,
- Livret d'accueil, règlement de fonctionnement et contrat d'accueil complets et précis,
- Le protocole d'entrée sera précisé,
- Rédaction du projet de vie individuel et personnalisé,
- Accent sur le respect des désirs des personnes, le respect de leur vécu et de leurs habitudes.
- Ne pas faire à la place mais avec. Renforcement de l'identité et de l'estime de soi,
- Personnel de l'accueil de jour formé, attentif et à l'écoute des préoccupations des personnes accueillies et des familles.